



Délibération du Conseil Municipal de la Commune de LA VERNAZ

MAIRIE
DE
LA VERNAZ
HAUTE-SAVOIE
74200

Séance du Vendredi 29 Septembre 2017



République Française

L'an deux mil dix-sept et le vingt-neuf du mois de Septembre à 20h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GARIN Jacqueline, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la Convocation du Conseil municipal : 25 septembre 2017.

OBJET :

*Aménagement de la MAM
Souscription d'un Emprunt
2017-09-04*

PRESENTS : Mmes GARIN Jacqueline, CETTOUR-CAVé Laetitia, FIGUREAU Marie-Laure, HENNEBIQUE Sylvie, PETITE Virginie, HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE Bernard, HAUTEVILLE-LONGET Yves, LABAR Philippe, REQUET Christophe.

Absent : M. MOREL Alain.

Monsieur Laurent HAUTEVILLE a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que, pour les besoins de financement pour l'installation et l'aménagement de la MAM (Maison des Assistantes Maternelles située au dessus du bâtiment Groupe Scolaire au Plan de la Chaux, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 40 000,00€ ; et précise au Conseil municipal des différents propositions.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibérer :

DECIDE après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales du CERA (Caisse Epargne Rhône Alpes) et des conditions générales version.

- montant du contrat de prêt : 40 000,00 euros
- durée du contrat de prêt : 12 ans
- versement des fonds : en une fois avant la date limite du 25 novembre 2017
- périodicité : annuel
- base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque CERA.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jacqueline GARIN
Maire



Offre de Financement à Taux fixe Prêt à échéance choisie

- Notre Offre de Financement porte sur un montant de 40 000 Euros sur une durée de 12 ans.
- Principe : prêt à taux fixe dont la première échéance est avancée
- Cotation réalisée le 18 Septembre 2017 pour une validité de 2 semaines

Taux du prêt	Taux (*) d'annuité	Durée	Date versement des fonds	Date 1ere échéance
1,33 %	1,15 %	12 ans	25/11/2017	25/01/2018

(*) taux d'intérêt émanant des annuités recalculées selon simulations jointes.

Montant	40 000 €
Durée	12 ans
Versement des fonds	Au plus tard le 25/11/2017
Périodicité	Annuelle
Amortissement	progressif
Base de calcul	30 /360
Commission d'engagement	0,15% du capital emprunté (avec un minimum de 200€)
Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

Le présent document constitue seulement une présentation commerciale et n'a aucun caractère contractuel. La Caisse d'Épargne ne saurait être tenue responsable en raison de sa diffusion et de son contenu qui ne peut être considéré ni comme une recommandation ni comme une sollicitation ferme et définitive. Les informations ou hypothèses contenues dans le présent document ne sont que des prévisions pouvant contenir des risques ou des incertitudes en fonction d'une grande variété de facteurs et leurs destinataires sont avertis qu'ils doivent se fier à leurs propres analyses, avis et conseils.



LA BANQUE DES DECIDEURS EN REGION



CAISSE D'EPARGNE

3

Document annexé à la délibération

Séance du 29 septembre 2017

Le Maire



Jacqueline GARIN
Maire

*Bon pour Accord pour l'offre de
financement ci-joint.*



Jacqueline GARIN
Maire